
États financiers de La Fondation des Générations À Venir

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.....	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires de
La Fondation des Générations À Venir

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Fondation des Générations À Venir (la « Fondation GAV »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation GAV au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation GAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur y afférent, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si les autres informations sont significativement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou semblent autrement être matériellement inexactes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation GAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation GAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation GAV.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation GAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation GAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation GAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 juillet 2025

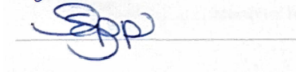
		2025							2024							
Notes		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Autres fonds	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Autres fonds	Total	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
					(Note 8)	(Note 9)	(Note 10)						(Note 8)	(Note 9)	(Note 10)	
Revenus																
		68 105	15 145 132	10 096 754	—	—	—	25 309 991	77 861	21 788 318	14 525 545	193 707	—	—	36 585 431	
		—	—	—	—	3 483 677	—	3 483 677	—	—	—	—	2 526 930	—	2 526 930	
		68 105	15 145 132	10 096 754	—	3 483 677	—	28 793 668	77 861	21 788 318	14 525 545	193 707	2 526 930	—	39 112 361	
Distributions aux bénéficiaires																
		—	9 022 322	—	234 192	1 199 400	16 325	10 472 239	—	7 570 619	—	668 147	390 799	3 607	8 633 172	
		—	3 687 893	—	308 467	1 700 000	—	5 696 360	—	3 695 132	—	412 710	1 395 000	10 931	5 513 773	
		—	1 113 321	—	—	—	—	1 113 321	—	339 825	—	—	—	—	339 825	
		—	13 823 536	—	542 659	2 899 400	16 325	17 281 920	—	11 605 576	—	1 080 857	1 785 799	14 538	14 486 770	
Charges																
		1 051 440	—	—	—	78 013	—	1 129 453	968 601	—	—	—	—	—	968 601	
		340 697	—	—	(171)	466 494	—	807 020	341 096	—	—	—	725 435	—	1 066 531	
		236 033	—	—	—	10 050	—	246 083	236 427	—	—	—	9 757	—	246 184	
		99 890	—	—	—	—	—	99 890	98 388	—	—	—	—	—	98 388	
		85 828	—	—	—	726	—	86 554	108 579	—	—	—	210	—	108 789	
		56 835	—	—	—	—	—	56 835	69 709	—	—	—	41 447	—	111 156	
		20 123	—	—	—	—	—	20 123	19 293	—	—	—	—	—	19 293	
		1 890 846	—	—	(171)	555 283	—	2 445 958	1 842 093	—	—	—	776 849	—	2 618 942	
		1 890 846	13 823 536	—	542 488	3 454 683	16 325	19 727 878	1 842 093	11 605 576	—	1 080 857	2 562 648	14 538	17 105 712	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges																
		(1 822 741)	1 321 596	10 096 754	(542 488)	28 994	(16 325)	9 065 790	(1 764 232)	10 182 742	14 525 545	(887 150)	(35 718)	(14 538)	22 006 649	
		—	106 240 631	156 233 734	563 866	189 147	16 325	263 243 703	—	97 671 812	141 708 189	1 601 325	224 865	30 863	241 237 054	
		1 822 741	(1 801 363)	—	(21 378)	—	—	—	1 764 232	(1 613 923)	—	(150 309)	—	—	—	
		—	105 760 864	166 330 488	—	218 141	—	272 309 493	—	106 240 631	156 233 734	563 866	189 147	16 325	263 243 703	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

		2025							2024						
Notes		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Autres fonds	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Autres fonds	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
					(Note 8)	(Note 9)	(Note 10)					(Note 8)	(Note 9)	(Note 10)	
Actif															
À court terme															
	Encaisse	(56 538)	1 385 937	1 674 336	(3 308)	(636 009)	—	2 364 418	7 768	(338 339)	1 699 843	30 580	217 007	16 325	1 633 184
	Débiteurs et comptes à recevoir	—	119 078	—	3 308	975 000	—	1 097 386	—	27 785	—	—	—	—	27 785
	Taxes de vente à recouvrer	169 914	—	—	—	—	—	169 914	181 499	—	—	—	—	—	181 499
	Charges payées d'avance	33 321	—	—	—	—	—	33 321	48 554	50 000	—	—	—	—	98 554
3	Placements à court terme	—	17 500 000	—	—	—	—	17 500 000	—	15 000 000	—	577 486	—	—	15 577 486
	Interfonds à recevoir (à payer)	—	4 930 271	(4 930 271)	—	—	—	—	—	7 302 094	(7 302 094)	—	—	—	—
		146 697	23 935 286	(3 255 935)	—	338 991	—	21 165 039	237 821	22 041 540	(5 602 251)	608 066	217 007	16 325	17 518 508
Immobilisations															
4		56 312	—	—	—	—	—	56 312	77 359	—	—	—	—	—	77 359
Placements															
3		—	84 507 814	169 654 423	—	—	—	254 162 237	—	87 046 535	161 976 205	—	—	—	249 022 740
		203 009	108 443 100	166 398 488	—	338 991	—	275 383 588	315 180	109 088 075	156 373 954	608 066	—	16 325	266 618 607
Passif															
À court terme															
	Créditeurs et charges à payer	203 009	2 682 236	68 000	—	120 850	—	3 074 095	307 451	2 847 444	140 220	44 200	27 860	—	3 367 175
	Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	—	—	—	—	—	—	—	7 729	—	—	—	—	—	7 729
5		203 009	2 682 236	68 000	—	120 850	—	3 074 095	315 180	2 847 444	140 220	44 200	27 860	—	3 374 904
Solde de fonds															
		—	105 760 864	166 330 488	—	218 141	—	272 309 493	—	106 240 631	156 233 734	563 866	189 147	16 325	263 243 703
		203 009	108 443 100	166 398 488	—	338 991	—	275 383 588	315 180	109 088 075	156 373 954	608 066	217 007	16 325	266 618 607

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires

Arnold Blackstar, Président du conseil des fiduciaires

Odessa Epp, Fiduciaire

La Fondation des Générations À Venir

Etat des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus		
sur les distributions et les charges	9 065 790	22 006 649
Amortissement des immobilisations	26 201	20 557
Gain sur disposition de placements	(12 212 204)	(2 587 276)
Variation des gains latents sur les placements	927 757	(24 171 480)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(1 069 601)	75 028
Charges payées d'avance	65 233	(39 079)
Taxes de vente à recouvrer	11 585	(88 594)
Créditeurs et charges à payer	(293 080)	467 435
	(3 478 319)	(4 316 760)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(72 603 779)	(12 097 337)
Cession de placements	76 826 215	16 624 803
Acquisition d'immobilisations	(5 154)	(30 194)
(Diminution) augmentation du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	(7 729)	7 729
	4 209 553	4 505 001
Augmentation nettes de l'encaisse	731 234	188 241
Encaisse, au début de l'exercice	1 633 184	1 444 943
Encaisse, à la fin de l'exercice	2 364 418	1 633 184

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fondation des Générations À Venir (anciennement « Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs de la Fondation des Générations À Venir (la « Fondation GAV ») fiduciaire sont les suivants :

- (a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- (b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- (c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations;
- (d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations;
- (e) Fournir des programmes éducatifs et des services et initiatives connexes qui fournissent une assistance aux peuples des Premières Nations, y compris la fourniture d'une aide financière pour fréquenter des établissements d'enseignement à tous les niveaux;
- (f) Offrir des programmes, des services et des initiatives de guérison et de réconciliation aux peuples des Premières Nations, selon les besoins, en raison des répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats indiens.

Dans la réalisation de ces objectifs, la Fondation GAV administre le Fonds d'éducation, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds général, le Fonds d'Avenir, et le Fonds de recherche parrainé.

Le fonds général représente les activités opérationnelles de la Fondation GAV. Les dons sans restriction à la Fondation GAV sont administrés par le Fonds d'Avenir pour les décaissements aux programmes et opérations qui soutiennent les objectifs de la Fondation GAV.

En 2009, la Fondation GAV a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré à la Fondation GAV. Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités de la Fondation GAV.

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, la Fondation GAV doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui avait répartis originalement les fonds du Gouvernement du Canada de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

1. Nature des activités (suite)

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

Les termes et conditions fixent également une limite aux dépenses administratives liées aux fonds reçus du FSD. Le tribunal a approuvé un plafond annuel de 15 % pour les frais d'administration de ces dépenses. Les frais d'administration des fonds du CRRPI sont gérés dans le cadre du Fonds général.

En raison de la CRRPI, la Fondation GAV a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- (1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances ;
- (2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation ;
- (3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, la Fondation GAV tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'Avenir, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement de la Fondation GAV, y compris les activités caritatives et de collecte de fonds. Les dons non affectés sont comptabilisés dans le Fonds général pour la collecte de fonds, les distributions aux bénéficiaires et les frais administratifs. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

La Fondation GAV applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels la Fondation GAV ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds d'Avenir de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement gagnés dans le Fonds des Métis restent dans le Fonds des Métis et sont exemptés des restrictions du Fonds d'éducation et du Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation GAV devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation GAV qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation GAV dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation GAV comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation GAV et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

La Fondation des Générations À Venir

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2025:

	2025							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds de Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	12 176	12 176	20 250	20 250	—	—	32 426	32 426
Fonds qualité GMO III	43 376 457	31 153 211	72 141 610	51 812 502	—	—	115 518 067	82 965 713
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 722 144	16 365 844	29 474 606	27 218 875	—	—	47 196 750	43 584 719
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	19 418 958	21 201 850	32 296 664	35 261 884	—	—	51 715 622	56 463 734
Fonds commun d'actions canadiennes Fiera Capital	21 478 079	21 245 904	35 721 293	35 335 152	—	—	57 199 372	56 581 056
	102 007 814	89 978 985	169 654 423	149 648 663	—	—	271 662 237	239 627 648
Placements à court terme	17 500 000	17 500 000	—	—	—	—	17 500 000	17 500 000
Placements à long terme	84 507 814	72 478 985	169 654 423	149 648 663	—	—	254 162 237	222 127 648

La Fondation GAV a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2025.

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2024:

	2024							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds de Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	8 228	8 228	13 060	13 060	46	46	21 334	21 334
Fonds qualité GMO III	46 360 354	35 131 883	73 586 763	55 764 060	262 356	198 813	120 209 473	91 094 756
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 183 114	15 690 067	27 274 375	24 904 497	97 240	88 791	44 554 729	40 683 355
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	18 462 466	21 086 122	29 305 063	33 469 534	104 480	119 327	47 872 009	54 674 983
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	20 032 373	17 417 875	31 796 944	27 647 007	113 364	98 569	51 942 681	45 163 451
	102 046 535	89 334 175	161 976 205	141 798 158	577 486	505 546	264 600 226	231 637 879
Placements à court terme	15 000 000	15 000 000	—	—	577 486	505 546	15 577 486	15 505 546
Placements à long terme	87 046 535	74 334 175	161 976 205	141 798 158	—	—	249 022 740	216 132 333

La Fondation GAV a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2024.

3. Placements (suite)

Revenus de placement

Le plan d'administration approuvé par le tribunal stipule qu'au moins 10 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation doivent être réinvestis dans le fonds, et jusqu'à 90 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation peuvent être mis à disposition pour décaissement aux bénéficiaires. Le plan d'administration prévoit également l'épuisement du Fonds d'éducation d'ici 2035.

Le Conseil d'administration de la Fondation GAV a approuvé la répartition suivante du revenu total de placement gagné dans le Fonds d'héritage à l'éducation et du Fonds d'éducation comme suit :

- le Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- le Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement généré par le Fonds des Métis reste dans le Fonds des Métis et n'est pas sujets aux restrictions du Fonds d'éducation et au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	15 027 025	21 827 639
Allocation au Fonds d'éducation	(4 930 271)	(7 302 094)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	10 096 754	14 525 545
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	10 214 861	14 486 224
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	4 930 271	7 302 094
Revenus de placement - Fonds d'éducation	15 145 132	21 788 318
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	-	193 707
Revenus de placement généré par le Fonds général	68 105	77 861
	25 309 991	36 585 431

Le solde de clôture du Fonds de Métis au 31 mars 2024, soit 577 486 \$, a été liquidé en espèces le 1er avril 2024 afin de financer les paiements liés aux programmes et à l'administration. Par conséquent, le Fonds de Métis n'a pas généré de revenus de placement provenant des investissements de la Fondation GAV au cours de l'exercice financier 2024-2025.

Le Fonds en fiducie présente les revenus de placement nets de 779 094 \$ de dépenses de placement (817 812 \$ en 2024).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire de la Fondation GAV sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2025, les investissements sont détenus par quatre gestionnaires de placements : GMO LLC. détient 115 519 456 \$ (44%), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 51 726 830 \$ (20%), Fiera Capital Corporation détient 47 199 372 \$ (18%) et Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 47 216 579\$ (18%). La Fondation GAV s'est engagée à investir un montant de 40 000 000\$ dont un montant de 37 963 669 \$ a été versé et un montant de 2 036 331 \$ (3 553 697 \$ en 2024) reste à être engagé.

3. Placements (suite)*Détermination des justes valeurs (suite)*

En mars 2025, conformément à la résolution adoptée par le conseil d'administration, la Fondation GAV a vendu ses placements auprès de Beutel Goodman & Company Ltd. pour un produit total de 56 349 879 \$ et les a réinvestis auprès de Fiera Capital Corporation.

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent la Fondation GAV à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant au national qu'à l'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements de la Fondation GAV se composent de parts détenues dans des fonds communs. La Fondation GAV a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement de la Fondation GAV ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel la Fondation GAV est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par la Fondation GAV, qui représentaient 115 521 140 \$ (120 210 862 \$ en 2024) du total du portefeuille au 31 mars 2025. Ce montant comprend 3 073 \$ d'encaisse et 115 518 067 \$ investis dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains.

La Fondation GAV n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	37 949	8 656	29 293	33 088
Améliorations locatives	4 049	911	3 138	3 543
Équipement informatique	104 678	80 797	23 881	40 728
	146 676	90 364	56 312	77 359

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2024 s'élèvent respectivement à 141 521 \$ et 64 162 \$.

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs de la Fondation GAV, la FIC est ainsi réputée pour contrôler la Fondation GAV.

Au 31 mars 2025, le solde dû à la FIC s'établissait à valeur nulle \$ (7 729 \$ en 2024).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Fondation GAV a payé 15 162 \$ (15 162 \$ en 2024) pour la location d'espaces de bureau. La Fondation GAV a continué de partager des bureaux avec le NIB à Akwesasne. Le loyer annuel sera porté à 19 382 \$ à compter d'avril 2025.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2024-2025, la Fondation GAV a approuvé des distributions à 1 117 particuliers ainsi qu'à 115 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, la Fondation GAV a approuvé les distributions à 5 organisations à travers le Canada dans le cadre de son nouveau programme Pour suivre leur Parcours (le « PLP »). La Fondation GAV a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. La Fondation GAV a distribué 5 696 360 \$ aux particuliers approuvés, 10 472 239 \$ aux organismes approuvés et 1 113 321 \$ au programme PLP approuvé.

En 2023-2024, la Fondation GAV a approuvé des distributions à 1 309 particuliers ainsi qu'à 87 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, la Fondation GAV a approuvé les distributions à 3 organisations à travers le Canada dans le cadre de son nouveau programme Pour suivre leur Parcours (le « PLP »). La Fondation GAV a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. La Fondation a distribué 5 513 773 \$ aux particuliers approuvés, 8 633 172 \$ aux organismes approuvés et 339 825 \$ au programme PLP approuvé.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux Fonds d'éducation pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 se sont élevés à 1 801 363 \$, soit 13,03 % (13,91 % en 2023) du montant versé aux bénéficiaires du Fonds d'éducation. Le Fonds de Métis a contribué aux frais d'administration à hauteur de 21 378 \$, ce qui représente 3,94 % (13,91 % en 2024) du montant versé aux bénéficiaires métis, soit le solde admissible disponible.

8. Engagements contractuels

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, la Fondation GAV a approuvé des distributions aux bénéficiaires métis, soit 3 organisations et 114 particuliers, en utilisant le solde final du Fonds de Métis.

Le FSD affichait un solde de clôture de 1 894 000 \$ au 31 décembre 2023, avec une obligation contractuelle en cours de 103 577 \$ envers les demandeurs et les opérations après cette date. Conformément aux dispositions relatives aux fonds résiduels du FSD, la Fondation GAV devrait recevoir environ 1 688 369 \$ lors du transfert final du DAF au cours de l'exercice 2025-2026. Le montant alloué au Fonds de Métis devrait s'élever à 45 586 \$ (2,7 %) et a été attribué aux particuliers approuvés pour 2024-2025.

Des paiements additionnels aux particuliers Métis devraient être versés à partir du Fonds Métis après le 31 mars 2025. Au 31 mars 2025, ces paiements futurs estimés s'élèvent à 13 600 \$.

8. Engagements contractuels (suite)

Des paiements additionnels aux organisations Métis devraient également être versés à partir du Fonds Métis après le 31 mars 2025. Au 31 mars 2025, ces paiements futurs estimés s'élèvent à 30 000 \$.

Des frais d'administration additionnels liés au traitement des distributions devraient être payés à partir du Fonds Métis après le 31 mars 2025. Au 31 mars 2025, ces paiements futurs estimés s'élèvent à 1 986 \$.

9. Campagne Au-delà de la réconciliation

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, la Fondation GAV a créé le Fonds d'Avenir afin de suivre et de gérer plus distinctement les résultats financiers de ses activités de collecte de fonds. Avant ce changement, ces activités étaient gérées dans le Fonds général. Les dépenses de collecte de fonds correspondantes, qui étaient auparavant enregistrées dans le Fonds général, ont également été reclassées afin de s'aligner sur le nouveau fonds créé. Le reclassement des fonds du Fonds général de la période précédente vers ce nouveau fonds distinct n'a aucune incidence sur la situation financière globale de la Fondation GAV.

En 2024-2025, la Fondation GAV a reçu un total de dons de 3 483 677 \$ (2 526 930 \$ en 2024) dans le cadre de sa campagne Au-delà de la réconciliation. Ces fonds sont non affectés et disponibles pour une utilisation générale afin de soutenir les programmes, les opérations et autres activités de la Fondation GAV. La Fondation GAV a distribué 1 199 400 \$ (390 799 \$ en 2024) à des organisations approuvées qui ne pouvaient pas accéder aux fonds de la CRRPI en raison de restrictions, ainsi que 1 700 000 \$ (1 395 000 \$ en 2024) à des particuliers approuvés.

Le solde du Fonds d'Avenir au 31 mars 2025 est de 218 141 \$ (189 147 \$ en 2024).

10. Autres fonds

Le Fonds de recherche parrainé était le seul autre fonds au 31 mars 2024. Le Fonds de recherche parrainé a été distribué à un groupe de bénéficiaires pour un total de 16 325 \$ en 2025. Le solde total du fonds est de valeur nulle (16 325 \$ en 2024).

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

	2025	2024
	Soldes de fonds	Soldes de fonds
	\$	\$
Fonds de recherche parrainé		16 325
	—	16 325

11. Engagements

La Fondation GAV s'est engagée à effectuer des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation pour des locaux à bureaux échéant en 2033, pour lesquels les paiements annuels minimaux pour les cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

	\$
2026	39 710
2027	40 407
2028	41 800
2029	42 497
2030	43 890
2031 à 2033	117 040
	<u>325 344</u>

12. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.